



Même diplôme, plus de responsabilités et ancienneté pas même salr

Par **HHamza**, le **12/02/2011** à **14:05**

Bonjour, je suis cadre au forfait annuel dans une grande banque française depuis 4 ans et demi et diplômé d'une grande école de commerce (BAC + 5) grade master plutôt modeste, milieu de classement. Cela fait 1 an et demi que je manage un diplômé de l'EM Lyon (grande école de commerce également) mais classée 4ème donc une école assez prestigieuse. Nous effectuons le même travail à ceci près que je suis son responsable (entretien d'évaluation, gestion de son temps de travail, etc...) Il n'a en aucune façon manifesté de compétences spécifiques et c'est moi qui lui ait tout appris. Je viens d'apprendre par mon responsable que nous gagnons à peu de choses près la même rémunération et que dans le cadre des augmentations individuelles il va être augmenté sous prétexte que traditionnellement les jeunes diplômés sont augmentés au bout d'un an (pas lié à l'atteinte de ses objectifs qui pour moi ne le sont que très partiellement). Pour ma part, je ne vais pas être augmenté car je l'ai déjà été l'année passée. Cela aboutira au fait que nous gagnerons exactement la même chose voir même qu'il gagnera plus que moi. Je trouve cela inadmissible d'autant plus que nous sommes à travail égal, j'ai plus de responsabilités et d'ancienneté et que nous avons le même diplôme seulement différencié par la renommée de l'école ! Pourriez vous m'éclairer sur mes droits ? Merci par avance

Par **P.M.**, le **12/02/2011** à **14:40**

Bonjour,
Vous pourriez demander à l'employeur de vous indiquer les raisons objectives qui permettent une telle situation...

Par **HHamza**, le **12/02/2011** à **14:46**

Les raisons que m'a donné mon responsable pour expliquer cette situation sont d'une part, les grilles salariales en fonction des écoles de commerce, et d'autre part, que les jeunes diplômés d'une école commerce ont traditionnellement une révision de situation. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce ne sont pas des raisons objectives mais c'est les seules raisons évoquées par mon responsable. Je suis d'ailleurs étonnée de l'existence de telles grilles salariales à partir du moment où il s'agit de postes similaires.

Par **P.M.**, le **12/02/2011** à **14:57**

Il ne s'agit pas de postes similaires puisque, apparemment, vous êtes son responsable...
Ce que l'on dit oralement, il est parfois plus difficile de l'écrire...